



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

RAPPORT DE DEMARRAGE : Novembre & Décembre 2003, Janvier 2004

N° et titre du projet	:	COD10 00012253 « Reconstruction Communautaire, Réintégration des Ex-combattants, Réduction des Armes Légères »
Agence d'Exécution	:	PNUD
Organisme gouvernemental de tutelle	:	Ministère de la Coopération Internationale
Institution d'ancrage	:	<i>Comité Technique de Planification et Coordination (CTPC) / Ministère de la Défense Nationale</i>
Budget Global	:	15.722.782 USD <i>Avec engagement des bailleurs, à concurrence de :</i> 3.000.000 USD Belgique 5.000.000 USD MDRP 2.000.000 USD Japon 1.600.000 USD PNUD
Zones d'intervention	:	Province Orientale, Nord et Sud Kivu, Maniema, Katanga
Date estimée de démarrage	:	Septembre 2003
Date Effective de démarrage	:	Novembre 2003
Date estimée de fin de projet	:	Août 2006
Personnes à contacter	:	Gustavo Gonzalez , Conseiller Principal, Unité Post conflit – PNUD RDC e-mail : gustavo.gonzalez@ndp.org Judith Suminwa Tuluka , Conseiller au Programme, Unité Post conflit – PNUD RDC e-mail : judith.suminwa@undp.org

I. RESUME

La réintégration durable des ex-combattants dans un cadre global destiné à améliorer la sécurité des personnes et à promouvoir la reconstruction socio-économique des communautés touchées par la guerre, dont les déplacés, est un préalable à un développement et à une paix durables en RDC. A cette fin, le projet adopte une stratégie à plusieurs volets, à savoir : 1) la sensibilisation et la mobilisation communautaires en vue de promouvoir la réintégration sociale ainsi que la coexistence pacifique entre les ex-combattants, leurs dépendants et les communautés d'accueil ainsi que les personnes déplacées; 2) la reconstruction et le développement économiques en vue d'augmenter, sur le long terme, la capacité d'absorption et de production des communautés par l'accroissement des opportunités économiques ; 3) l'appui à la réintégration durable des ex-combattants (y compris de leurs dépendants) par la formation professionnelle ainsi que par le financement des activités génératrices de revenus; et 4) la réduction de l'insécurité armée en encourageant la remise volontaire des armes en procurant aux ex-combattants des moyens d'existence alternatifs à l'utilisation des armes. Ce dernier volet ne sera mis en œuvre qu'à condition que les conditions préalables soient réunies et avec l'accord formel du Gouvernement.

Le projet sera mis en œuvre dans les provinces les plus touchées par la guerre à l'Est de la RDC : le Nord Kivu , le Sud Kivu, la province Orientale, le Maniema, et le Katanga. Sont ciblés par le projet (i) les communautés d'accueil, ainsi que les personnes déplacées dans les zones affectées par la guerre (environ 20,000 familles -80,000 membres de famille); (ii) Les ex-combattants et leurs dépendants (environ 10,000 ex-combattants et leurs familles -40,000 personnes) – excédentaires de Forces Armées Congolaises, ex combattants des groupes rebelles (RCD, MLC, etc.), déserteurs ex FAC, ex FAZ rapatriés des pays voisins, milices d'autodéfense (Mai-Mai et les autres milices ethniques); (iii) Le Gouvernement de la RDC et les autorités locales dans les zones d'intervention. Des partenaires locaux (associations communautaires de base, groupements villageois, associations de producteurs, entre autres) bénéficieront également de l'appui technique et institutionnel du Projet. Le ciblage prioritaire sur les groupes vulnérables, la perspective du genre, ainsi que la prévention du VIH/SIDA constituent les thèmes transversaux du Projet afin d'accroître ses impacts auprès des communautés visées.

Le projet -qui constitue une réponse à la requête du Gouvernement de voir le PNUD s'impliquer activement dans les efforts de coordination et réalisation du DDR- est en conformité avec les priorités spécifiées dans le Plan-Cadre des projets du Bureau du PNUD/Kinshasa. La contrepartie nationale du projet est le Ministère des Affaires Etrangères et à la Coopération Internationale, qui est chargé d'assurer la coordination entre le projet et les autres organismes du Gouvernement de Transition impliqués dans les activités du DDR, notamment le PN-DDR, le Ministère de la Défense, le Secrétariat Général à la Reconstruction, le Commissariat à la Réinsertion, entre autres. Le projet sera exécuté selon la modalité d'exécution directe (DEX), et en accord avec les normes et procédures techniques et financières du PNUD. Les principales composantes du projet seront réalisées par le biais de contrats de sous-traitance avec d'autres agences de réalisation compétentes, ONGs locales et internationales et avec des organisations communautaires de base.

Bien que le Projet entre actuellement dans la catégorie des «Projets Spéciaux », selon les critères de classification du PMDR, il devra s'inscrire dans la stratégie et cadre du futur programme national de DDR. Le Projet cherche à s'insérer également dans le cadre régional du Programme Multi-pays de Démobilisation et Réintégration (PMDR/MDRP). Le choix des priorités et des zones d'interventions, ainsi que la définition des autres composantes du Projet s'effectueront en coordination étroite avec le PMDR. Le projet veillera pour la compatibilité de son approche avec celle du PMDR.

La durée prévue du projet est de 36 mois et son budget est estimé à 15,7 millions de dollars.

II. CONTEXTE

Le retard dans la mise en place du gouvernement de transition (juillet 2003), ainsi que le temps pris afin de parvenir à un accord sur la réforme des forces armées ont retardé le développement d'un programme national de DDR.

Cependant, au cours de cette période, travaillant étroitement avec les différents institutions et acteurs nationaux, le PNUD, avec l'appui de la communauté internationale, et en particulier des partenaires du Programme de Démobilisation et de Réintégration Multi-pays pour la Région des Grands Lacs (MDRP), a développé une stratégie intérimaire de DDR qui a soutenu, pour une appropriation nationale du processus, la création du Comité Technique de Planification et de Coordination du DDR (TPCC/DDR) le 18 octobre 2003, responsable du développement du programme national de DDR et ayant mandat pour répondre aux urgences en matière de DDR.

Avec l'appui technique du PNUD et la participation de tous les partenaires clés pour le DDR, le CTPC/DDR a développé le Cadre Opérationnel pour le Désarmement Volontaire et Spontané (adopté le 8 décembre 2003), compte tenu du fait que les cas de désarmement spontané augmentent constamment, en particulier dans l'Est de la RDC (Maniema, Nord et Sud Kivu). Le cadre vise à assurer un minimum d'uniformité et de standardisation des procédures de désarmement et de réinsertion communautaire sur le terrain. Cependant, les problèmes de sécurité existants présentent quelques contraintes opérationnelles au déploiement des partenaires du DDR sur le terrain, alors que le processus de désarmement spontané ou volontaire en cours à l'Est de la RDC, appelle les partenaires au DDR à apporter des réponses immédiates pour la réinsertion des combattants concernés dans les communautés.

En outre, plusieurs opérations de désarmement auraient été conduites par l'équipe du Chef de la 7ème Région militaire dans le Maniema. Ainsi plus de sept cents (700) MaïMaï auraient été volontairement désarmés qui attendraient une assistance pour leur réinsertion communautaire.

Le 20 janvier 2004, le CTPC/DDR a adopté le Plan Opérationnel pour le Désarmement et la Réinsertion Communautaire (D&RC) pour l'Ituri. Le document est le résultat de diverses sessions de travail dans Ituri conjointement coordonnées par le gouvernement, le PNUD et la MONUC, avec la participation active de l'UNICEF, du PAM et du réseau d'O.N.G. basé dans l'Ituri. Ce document, développé en étroite collaboration avec les représentants des groupes armés en Ituri, signataires des Accords de Dar Es-Salaam (mai 2003), prend en compte les spécificités de l'Ituri, décrit la répartition des tâches des différents intervenants, ainsi que les modalités d'intervention.

Le 17 décembre 2003, le Président Kabila a adopté trois décrets créant les structures institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre du processus de DDR. Ces décrets mettent en place : (a) un Comité interministériel chargé de coordonner la planification du programme national de DDR et les questions politiques y relatives, (b) une Commission nationale de DDR (CONADER) responsable de la coordination et de l'exécution des composantes de désarmement, de démobilisation et de réintégration du programme national et (c) un Comité de gestion pour la démobilisation et la réintégration, chargé de contrôler les aspects financiers du programme national de DDR. En attendant la nomination du coordonnateur national de la

CONADER, le CTPC continue à remplir ses fonctions de planification du PNDDR, de coordination et de mise en oeuvre des activités DDR urgentes.

Le 26 janvier 2004, un quatrième décret a été adopté établissant la Commission de Contrôle des Effectifs Militaires (sous la surveillance du Ministère de la Défense Nationale, de l'Intégration et de la Démobilisation et Anciens combattants), avec un mandat d'un mois pour conduire un recensement du personnel militaire actif dans les forces armées de la RDC nouvellement intégrées. A cet effet, un comité a été mis en place en vue de discuter des questions liées à l'intégration de l'Armée Nationale et au DDR, afin de les insérer dans un tronç commun d'activités.

II. PROGRES VERS LES RESULTATS

Au démarrage effectif des activités du projet sur le terrain, afin d'atteindre les résultats attendus, et grâce aux financements reçus en 2003 (contribution belge, financement PNUD, pré-financement PNUD en attendant la contribution du MDRP), le projet a finalisé l'approvisionnement de tout le système d'équipement et de communication requis pour son installation. Trois bureaux (Bunia, Kindu et Bukavu – Siège social du projet) avec deux experts internationaux en matière de réintégration (Conseillers provinciaux en réintégration) et un expert international en matière de désarmement, ont été ouverts en décembre 2003 et janvier 2004. Pour la fin février, deux nouvelles antennes du projet devraient être opérationnelles à Kalemie et à Goma. Le recrutement du personnel national est en cours de finalisation. Le Conseiller Technique Principal, chargé de la gestion quotidienne du projet devrait prendre fonction pour le 29 février 2004 et le Chargé d'administration et finances, aux environs de la mi-mars 2004. Deux autres Conseillers Provinciaux en Réintégration sont en cours de recrutement.

Au cours de ces premiers mois de démarrage des activités, les experts du projet ont eu à présenter, auprès des différents partenaires et pour une meilleure compréhension du rôle du projet et des résultats attendus, les objectifs du projet qui s'inscrivent non seulement dans le Programme du Gouvernement de Transition, mais aussi dans le mandat du PNUD d'accompagner le processus de Paix en RDC.

Un réseau de partenaires nationaux et internationaux a été mis en place à Bunia pour soutenir le plan de Désarmement et de Réinsertion Communautaire pour l'Ituri, visant près de 15.000 combattants. A ce jour, environ 11 propositions ont été soumises au projet par des ONG pour un montant total estimé à 1,6 million de dollars US. Ces projets devraient être évalués sous peu et financés avec les ressources déjà rendues disponibles par la Belgique, le Japon, le PNUD et depuis début février par le MDRP.

A Kindu, l'expert en réintégration a pris contact avec les autorités provinciales et les divers partenaires au DDR et a partagé avec ces derniers les objectifs et la vision du Cadre Opérationnel pour le Désarmement Spontané et Volontaire. Un réseau d'ONG nationales et internationales susceptibles de mettre en oeuvre les activités du projet et en particulier celles prévues dans le cadre opérationnel de désarmement volontaire et spontané, a été identifié. Un mémorandum d'accord a été signé avec l'ONG COOPI pour la fourniture de 200 tables-bancs à certaines écoles primaires de Kindu, contribuant ainsi au redémarrage des activités scolaires dans la province du Maniema et aussi permettant de faciliter la réinsertion scolaire des enfants associés aux forces et groupes armés.

Un projet est actuellement à l'étude avec la MONUC pour une assistance immédiate à 53 Maï-Maï qui se sont désarmés volontairement auprès de la MONUC en août 2003.

III. PARTENARIAT

Le PNUD a appuyé le Gouvernement dans l'élaboration de ce projet qui a pu démarrer ses activités en novembre 2003, grâce aux premières contributions de la Belgique (juillet 2003) et du PNUD. La contribution financière du Gouvernement Japonais, reçue fin novembre 2003 et celle, du MDRP (première tranche reçue en février 2004) viennent compléter ce partenariat. A noter que toutes les activités relatives au désarmement, seront réalisées dans le cadre de ce projet sous financement belge.

La présence des premiers experts du projet sur le terrain a permis de poser les jalons pour un partenariat efficace tant pour la finalisation du Plan Opérationnel pour l'Ituri que pour la dissémination des objectifs du Cadre Opérationnel pour le Désarmement volontaire et Spontané auprès des partenaires clés au DDR, et de la méthodologie à appliquer en vue de l'uniformisation des interventions, point capital pour une réinsertion communautaire réussie des combattants ayant désarmés volontairement ou spontanément.

La Monuc reste un partenaire de premier plan ainsi que le prévoit le cadre opérationnel dans les activités de désarmement et le plan opérationnel pour le D&RC en Ituri. Déjà, ses entrepôts au niveau de Kindu contiennent 500 kits offerts par un autre partenaire clé, l'USAID, et 1500 kits supplémentaires sont attendus les jours prochains. Ceci participe de la stratégie d'avoir les kits pré positionnés dans les endroits ciblés afin de répondre sans délai aux contingences du désarmement et apporter ainsi une assistance immédiate aux ex-combattants. Cette phase d'assistance immédiate devrait s'enchaîner avec celles de réinsertion et réintégration communautaires, phase qui suppose la sous-traitance d'organisations non gouvernementales compétentes dans le domaine d'appui communautaire. D'où la création de réseau de partenaires, nécessaires à la mise en œuvre des activités du projet.

Ce projet permettra de renforcer les réponses concrètes de réintégration qui seront menées dans le cadre du projet Mécanismes de Réponse Rapide, en réponse à des urgences ou contingences liées au DDR.

En outre, le projet, est en synergie avec les activités des différents partenaires clés en matière de DDR (Gouvernement, Agences du Système des Nations Unies : UNICEF, PAM, BIT, FAO, OCHA, UNFPA, ... ; Bilatéraux/ Bailleurs : Union Européenne, France, Belgique, Japon, MDRP, Suède, Espagne...), afin d'atteindre des résultats positifs au cours du processus DDR et d'appuyer le futur Programme National de DDR. De même, les autres projets du PNUD/UNOPS en matière de développement communautaire et de réconciliation, en Ituri, à Kisangani, au Nord et Sud Kivu, vont contribuer à une meilleure réinsertion des ex-combattants dans les communautés en préparant ces dernières, elles aussi meurtries par plusieurs années de guerre, à les recevoir grâce à la revitalisation de l'économie locale, à travers des activités génératrices de revenus, à la réhabilitation d'infrastructures socio-économiques de base.

IV. COUTS

Alors que le budget total s'élève à 15.722.782 USD, le projet a bénéficié, dans le cadre des engagements financiers pris par différents bailleurs, de :

- la contribution de la Belgique pour un montant total de 3.000.000 de dollars US, dont le 1^{er} versement de 1.960.370 USD a été effectué en juillet 2003 ;
- la contribution du Japon, à concurrence de 2.000.000 dollars US, à l'intérieur d'une enveloppe de 3.777.778 USD pour appui aux activités DDR en RDC, montant reçu fin novembre 2003 ;
- la contribution du MDRP, à travers son fond fiduciaire, pour un montant de 5 millions de dollars et dont le déboursement de la première tranche (2.780.000 USD) vient d'être fait ce 4 février 2004. Un pré-financement du PNUD a été réalisé en 2003, à concurrence de 725.340 USD ;
- la contribution du PNUD de 1.600.000, avec un 1^{er} déboursement de 811.401 USD.

Soit un total de 5.497.111 USD.

Le total des dépenses au 30 janvier 2004 s'élève à **553.808 USD**, conformément au tableau repris ci-dessous :

Lignes Budgétaires	Description des activités	Dépenses estimées, engagées en 2003 (en USD)
Experts en Réintégration	Rémunération	10.585
Expert en Désarmement	Rémunération	10.205
Missions Contrats bail	Frais de mission Paiement des lers frais de location	972 2400
Equipement	Achat	497.255
Consommables	Achat	1.060
Divers	Dépenses diverses/ Achats matériel divers	31.331
Total		553.808

V. CONTRAINTES

Une des contraintes majeures qu'a connu le projet lors de son démarrage, est la mise en place tardive du Gouvernement de transition, à la suite du Dialogue Inter Congolais et de l'Accord Global et Inclusif de Pretoria, ainsi que le retard dans la mise en place des institutions clés pour le DDR, ceci a retardé l'approbation du projet par le Gouvernement.

Par ailleurs, la mise à disposition tardive des fonds par certains bailleurs, tel que le MDRP, l'adoption tardive par le Gouvernement (CTPC) du Cadre Opérationnel pour le Désarmement Volontaire et Spontané, ainsi que du Plan Opérationnel de D & RC en Ituri, ont contribué à retardé la mise en œuvre des activités de désarmement et de réintégration du projet.

Ainsi, le démarrage des activités du projet tel que prévu dans le plan de travail de 18 mois du document de projet s'est fait avec un décalage de 2 à 3 mois ce qui implique, entre autre, un retard dans l'achat de tout le matériel nécessaire au projet ainsi que dans le recrutement du personnel..

En outre, il est à noter que le désarmement de certains combattants, à l'Est de la RDC, s'étant fait en dehors du cadre opérationnel de Désarmement Volontaire et Spontané, qui détermine, entre autres, les conditions d'éligibilité au bénéfice du désarmement, n'a pas rendu possible une réponse coordonnée et immédiate de la part des partenaires DDR et a créé certaines situations d'insécurité.

D'autres parts, la situation de conflit qui a perduré dans les zones d'intervention du projet a favorisé une certaine faiblesse au niveau de certaines ONG, partenaires de mise en œuvre, en terme d'implantation sur le terrain et surtout d'expertise et d'expérience.

La clôture des annuelles des comptes du PNUD début décembre 2003 et la mise en place d'un nouveau système de gestion au sein du PNUD, début janvier 2004 a, elle aussi, retardé la finalisation de certains paiements et donc la mise en œuvre effective des activités du projet.

VI. PROCHAINES ETAPES

1. Finalisation du recrutement du CTP, et de l'ensemble du personnel du projet ;
2. Sensibilisation continue des partenaires et bénéficiaires sur les grands axes du projet et promotion de la paix et réconciliation nationale ;
3. Sensibilisation continue des partenaires, des combattants - futurs bénéficiaires des activités DDR, ainsi que des communautés de réinsertion aux opportunités de réinsertion que donne le processus de DDR ;
4. Finalisation des Accords de sous-traitance avec les partenaires de mise en œuvre, en vue du déboursement des premières tranches pour le démarrage des activités d'assistance immédiate et de réinsertion sur le terrain ;
5. Mise en place des structures nécessaires afin d'appuyer la mise en œuvre du Plan opérationnel de l'Ituri et du Cadre Opérationnel de Désarmement volontaire et spontané.

VII. CONCLUSION

1. Un réseau de partenariat a été mis en place. Une coordination efficace avec le Gouvernement et les partenaires opérationnels sur le terrain a permis l'échange

d'information et la mise en place de mécanismes qui vont permettre une mise en œuvre efficace du projet.

2. Le projet doit être prêt à apporter des réponses urgentes et concrètes, tant dans le cadre du Plan opérationnel de l'Ituri que pour ce qui concerne le désarmement volontaire et spontané.
3. Il faut relever la situation difficile de certains partenaires de mise en œuvre ayant l'expertise nécessaire, mais qui vu leur nombre réduit sur le terrain, sont appelés à abattre un travail important et qui sont tant soit peu débordés par les diverses activités à mener. A ce titre, Il serait urgent, soit de renforcer les capacités des ONG locales partenaires ou d'explorer les possibilités d'intéresser des ONG internationales opérant dans d'autres zones d'intervention.
4. Le recrutement du personnel et l'ouverture de toutes les antennes du projet doivent se faire dans les meilleurs délais, afin d'optimiser les ressources disponibles.